

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF53

présenté par

Mme Verdier-Jouclas, rapporteure, M. Anato, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Belhaddad, M. Daniel, Mme De Temmerman, M. Gaillard, Mme Gayte, M. Girardin, Mme Goulet, M. Haury, M. Leclabart, Mme Leguille-Balloy, M. Mbaye, Mme O'Petit, Mme Pouzyreff, M. Simian, M. Testé, M. Vignal et Mme Vignon

ARTICLE 79**Mission « Travail et emploi »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir l'exonération totale de l'aide à domicile pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Il est vrai qu'en prenant pour seul critère la dépendance, la logique de cette mesure permettrait aux personnes les plus vulnérables d'être mieux soutenues que l'on ait 20, 40 ou 80 ans. Mais en l'état actuel des choses, cette mesure ne peut s'envisager sans une vision globale et la réforme tant attendue sur le grand âge et la dépendance.

En effet, quid des retraités modestes pas encore en situation de dépendance mais qui devront demain se passer d'une aide à domicile pour des raisons financières ? Et même si ce ne sont que 400 000 personnes qui pourraient être concernées par la suppression de cette exonération, il nous semble que c'est 400 000 personnes de trop.